



Compte-Rendu Bilatérale UNSA-DG IGN

Paris, le 3 février 2021

Compte-rendu de la réunion bilatérale

UNSA-DG IGN

2 février 2021

Cette réunion a eu lieu via TEAMS. La délégation UNSA a refusé d'aller à Saint Mandé pour le temps limité accordé (1h d'entretien) et surtout par souci d'économie ainsi que pour respecter au mieux la distanciation physique liée aux consignes sanitaires imposées par la Covid19.

Etaients présents :

- Administration : Sébastien SORIANO (DG), Anne HARLE (DRH)
- UNSA : Guillaume PAQUE, Guy-Alain EYCHENNE, Philippe DUMOULIN, Thierry TOUZET

Vu le temps imparti, l'UNSA, après un rappel de l'historique, a surtout insisté sur la partie forestière, sans pour autant négliger la partie géographique tant les enjeux sont importants et où l'UNSA rejoint l'ensemble des préoccupations des organisations syndicales de l'IGN.

Intervention UNSA :

Domaine forestier :

L'inventaire forestier national, producteur de « données souveraines ».

L'inventaire forestier national est chargé de l'inventaire permanent des ressources forestières françaises, indépendamment de toute question de propriété. Cela consiste à analyser l'état actuel de la ressource forestière, d'étudier les évolutions passées et d'envisager des futurs probables. La rigueur scientifique de l'inventaire forestier national s'est renforcée en figurant, depuis 2017, parmi les enquêtes à caractère obligatoire, reconnues d'intérêt général et de qualité statistique (labellisation du Conseil National de l'Information Statistique -CNIS-).

L'inventaire forestier national est aujourd'hui un outil de monitoring de la forêt française, grâce à des placettes à caractère semi-permanent pour la mesure appropriée des flux de bois (production, prélèvement, mortalité). Il permet également une connaissance importante et unique sur les thèmes de la biodiversité, de la santé des forêts et du changement climatique. L'inventaire forestier conduit son action jusqu'à l'évaluation de la ressource et mène des études de ressources et de disponibilités (projections) via le biais d'études spécifiques.

Depuis 2005, l'enquête est un inventaire annuel continu dans l'espace et dans le temps. La production est basée sur deux phases : une phase de photo-interprétation au bureau et des observations et des mesures sur le terrain.

Une centaine de personnes est mobilisée pour la conduite de cet inventaire : recherche, conception, pilotage, planification, développement informatique, photo-interprétation, collecte sur le terrain, traitement des données, diffusion standard des résultats.

Aujourd'hui, dans le contexte d'une forêt en expansion, le processus inventaire forestier national s'appuie sur des moyens (humains, matériels) qui se réduisent d'année en année en contradiction avec :

- une demande accrue en termes de thématiques traitées ;
- une demande d'une meilleure précision statistique ;
- une demande d'une résolution géographique et temporelle accrue ;
- une demande de fourniture de données et de résultats ou de services de plus en plus élaborés.

Quelles que soient les évolutions, le travail de terrain reste un préalable et les moyens humains et logistiques pour le réaliser doivent être préservés. Ce constat est souligné dans le rapport parlementaire « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles, Anne-Laure Cattelot, juillet 2020 », déjà dans la première recommandation : « *Le défi de la connaissance : être en capacité de dresser un état détaillé, de suivre les évolutions, de mieux comprendre le fonctionnement des socio-écosystèmes forestiers, d'anticiper les risques et les crises.* » préconise de « *Pérenniser et adapter les dispositifs d'observation à long terme du fonctionnement des écosystèmes forestiers (inventaire forestier national, RENECOFOR, sites ateliers...).* » et de « *Renforcer les moyens de l'inventaire forestier national pour en accroître la précision et élargir le champ des mesures.* ».

Une nouvelle stratégie pour l'IGN

L'IGN a élaboré un projet d'établissement dont les orientations sont déclinées dans un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2020-2024, approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2020. Il fixe comme objectif le développement de quelques grands projets « techniques » stratégiques, relatifs à de nouvelles productions de données et à la mise en place de nouvelles capacités (par exemple développement de l'Intelligence Artificielle).

Ce projet se veut être une réponse aux évolutions techniques, économiques et sociétales importantes et à la nouvelle évolution du cadre législatif et réglementaire relatif à la diffusion des données publiques (décision du Premier Ministre de passer l'ensemble des données de l'IGN en open data au plus tard en 2022). Cette perte de ressource financière n'est pas compensée et la source principale de financement de l'IGN, la subvention pour charge de service public (SCSP), est en forte diminution.

Pour répondre à ces objectifs, le nouvel équilibre budgétaire de l'établissement doit passer par la réduction des activités traditionnelles de l'IGN. Bien que l'IGN prévoit d'accorder la priorité aux besoins de données souveraines, l'inventaire se retrouve fragilisé.

Des inquiétudes pour l'avenir de l'Inventaire forestier

L'IGN met en place un projet d'évolution de l'inventaire forestier à l'horizon 2025 qui apporte son lot de nombreuses inquiétudes :

- **Une gouvernance défailante** : Le processus nécessite une évolution en continue et innovante qui doit reposer sur une gouvernance réactive. Aujourd'hui, dans le contexte des multiples réorganisations de l'IGN, on constate une mission forestière mal valorisée, avec un manque de reconnaissance et de visibilité externe, au niveau national, par la filière forestière française (fragilisation des partenariats) mais aussi à l'international. Comme preuve de cet état, le poste de conseiller forêt auprès du directeur général était le maillon entre l'IGN et la filière : ce poste a été supprimé depuis 2 ans.

Revendication UNSA

Une direction forêt ; à défaut et au minimum un « directeur de programme Forêt », dans la nouvelle nomenclature on l'appelle un « pilote de programme forêt »

Quelle organisation aujourd'hui ?

- 1 «directrice adjointe opérationnelle des programmes et de l'appui aux politiques publiques» aussi appelée directrice déléguée à la forêt ? Non identifié(e) pour tous les forestiers
- 1 Chargé de produit Forêt, Environnement et Parcellaire au Service des Données, Produits et Usages (SPDU) ; Non identifié(e) pour tous les forestiers
- 1 Chargé de relations partenariales et institutionnelles au Service des partenariats et relations institutionnelles (SPRI) (A G)
- 1 Chef de projet - Département Etudes et Pilotage au Service des Projets et Prestations (SPP) ; (B W)
- 1 ? au Service du pilotage économique, de la planification et du support (PEPS). Non identifié(e) pour tous les forestiers
- 1 Cotech avec une co-présidence DOT/ ?

Exemple de représentation institutionnelle de l'IGN : 22 décembre 2020, Conférence de presse du Ministre de l'Agriculture en présence d'Anne-Laure CATTELOT pour présenter **le Plan de relance pour la forêt et la feuille de route pour l'adaptation de la Forêt au Changement Climatique**. Etaient présents le Président et Directeur Général de l'ONF, le Président et directeur du CNPF, le Président de la FNCOFOR, le Président France Bois-Forêt... *et pour l'IGN le chargé de relations partenariales et institutionnelles (étaient invités Présidente et DG IGN) !*

- **Externalisation de la production** : Dès 2021, le projet d'établissement prévoit un accroissement de la sous-traitance. Alors que l'activité de sous-traitance actuelle reste très marginale, elle devrait augmenter très fortement en se basant sur le non remplacement des départs à la retraite ou des mobilités. Cette politique qui a déjà été appliquée au niveau national par le passé (RGPP) a pourtant montré son inefficacité. L'IGN n'attend aucune économie financière, c'est uniquement une logique de baisse des effectifs pour un transfert vers des embauches dans les « grands projets d'avenir ». Le risque est d'avoir une plus grande inertie en cas de crises de type accidents climatiques (tempête...) ou comme récemment de type pandémie (difficultés organisationnelles).

Revendication UNSA

Mettre fin immédiatement à ce projet #2021, Action15. Pourquoi augmenter la sous-traitance ? Pourquoi diminuer les ETP ?

- **Baisse de la qualité des données** : L'objectif 2025 a une motivation uniquement budgétaire en diminuant le coût des travaux de terrain et donc en diminuant le nombre de points. Cette baisse a une conséquence directe sur la qualité des résultats. Aujourd'hui, l'inventaire fournit des résultats au niveau d'une région administrative, d'une GRECO ou d'une entité forestière d'au minimum 20 000 ha, mais qu'en sera-t-il demain ? La recherche travaille à l'évolution par l'innovation des méthodes d'inventaire mais la forêt bouge rapidement. Elle est en expansion mais elle est de plus en plus fragile. Cette évolution de la forêt demande un monitoring toujours plus efficace, toujours plus précis et il s'appuiera toujours sur des données terrain qui ne peuvent diminuer.

Revendication UNSA

Garantir le maintien de la qualité des données souveraines avec le maintien des moyens humains et logistiques (Fragilité des effectifs).

- **Des freins pour répondre aux besoins des politiques publiques et de la filière :**

L'Inventaire est une enquête qui garantit la neutralité des observations (basées sur des mesures), l'anonymat des données (les coordonnées exactes des points ne sont pas divulguées et sont sous le couvert du secret statistique du CNIS). L'inventaire forestier couvre l'ensemble du territoire. Ces caractéristiques lui confèrent un rôle indispensable pour être le monitoring de la forêt. L'inventaire forestier travaille en partenariat avec le Département de la Santé des Forêts (DSF) pour remonter une très grande quantité de données sur le dépérissement de la forêt (protocole DEPERISS). Mais malheureusement, les moyens alloués et la perspective de diminution de ces moyens ne permettent pas d'évoluer et de répondre aux besoins stratégiques qui peuvent être exprimés par les ministères ou la filière forêt-bois ; c'est le cas par exemple d'une demande de production de données sur la régénération de la forêt et des dégâts de gibier qui ne peut être mise en place, faute de moyens.

Revendication UNSA

Que l'IGN demande au MAA une enveloppe adéquate pour la prise de données DSF par l'inventaire forestier, d'où l'intérêt d'une vraie direction forêt bien identifiée.

- **Baisse des effectifs = perte des compétences** : L'inventaire est un outil puissant mais complexe. Il nécessite un réel savoir-faire. Les compétences sont rares et il ne faut pas les perdre (statisticiens, experts forêt...). L'objectif 2025 a la volonté de diminuer les coûts donc de réduire les effectifs. Les recrutements de fonctionnaires (TSMA) sont arrêtés depuis cette année (via l'Infoma, l'organisme de formation interne au MAA) et les nouvelles embauches, quels que soient les postes, se font uniquement par contrat (CDD) jusque maximum 3 ans. L'effectif de production de l'inventaire a baissé d'environ 20 % entre 2012 et 2021, passage de 13 ETPT agents de terrain par DT à 11 (voire moins avec les temps partiels, 10,2 à la DTCE).

Revendication UNSA

Garantir le maintien des compétences avec l'emploi à minima d'agents contractuels en CDI. Garantir les compétences en ingénierie (statistiques, ingénieurs d'études...) et en recherche. Nous avons peu de spécialistes, ils sont pour la plupart formés en interne. Ils ne sont pas assez nombreux et ils sont super fragiles. L'arrêt du non remplacement des personnels qui, lorsqu'il touche des personnels forestiers, au vu du nombre restant à l'IGN, est plus impactant.

- **Une enquête pilotée par le budget et pas par la rigueur scientifique** : L'inventaire est une enquête « statistique » à caractère obligatoire, reconnue d'intérêt général et labellisée par le CNIS, il est indispensable de s'appuyer sur une approche scientifique et pas uniquement budgétaire. Le renouvellement de la labellisation est prévu en 2021. Un travail important est en cours avec l'INSEE.

Revendication UNSA

Garder la garantie du caractère d'enquête labellisée par le CNIS, reconnue nationalement et internationalement pour la robustesse de la méthode.

- **Une nouvelle politique de valorisation et de partenariat** : Le projet d'établissement prévoit l'arrêt des projets locaux privilégiant les grands projets nationaux. Cette politique a pour conséquence un éloignement des utilisateurs locaux, une mauvaise perception des besoins et surtout un frein à la mise en place de partenariats. Signature en janvier du 5^{ème} PAT. Les différents partenariats forestiers (ONF, CNPF, FNCOFOR, DSF, FCBA...).

Revendication UNSA

Consolider les partenariats et contacts de la filière forestière, régionale, nationale et internationale. Garantir les échanges avec les utilisateurs. Garantir les initiatives des DT (Ex projet de la DT NE).

- **Une représentation indispensable au niveau international** : Le programme d'Inventaire forestier national est la principale source d'information sur la forêt à l'international. Il fournit des données aux différents rapportages (SoEF, FRA). Dès lors qu'il s'agit de comparer les situations entre pays, la question de l'harmonisation des données et des méthodes devient centrale. En 2003, les inventaires européens se sont regroupés au sein du réseau ENFIN (European National Forest Inventory Network). Il regroupe 29 pays et 32 instituts afin de répondre au mieux à ces enjeux. Depuis sa mise en place, ENFIN a permis des avancées importantes en termes d'harmonisation et de fourniture d'une information forestière fiable et validée par les spécialistes du domaine. La France avait un rôle moteur en Europe. Elle est, avec quelques autres, à l'origine d'ENFIN et a été depuis lors très active au sein des diverses actions et projets du réseau. Il faut citer également les missions en cours sur les Inventaires sud-américains et expertises Côte d'Ivoire et Turquie. E-Forest : application développée par l'IGN qui recueille des données des biodiversités européennes. Aujourd'hui, pour l'international, nous n'avons qu'un représentant compétent et légitime au SISFE (FM), et il a bien d'autres activités.

Revendication UNSA

Développer la partie internationale par réseau et non le contraire.

Ex : l'IGN avait un spécialiste (DT SE) des inventaires tropicaux et ne l'a pas soutenu. Il est parti en DDT Guyane et cette partie est maintenant perdue par l'IGN.

L'IGN marginalise le rôle de la France au vu du peu de personnes qui s'occupent des différents dossiers.

L'IGN voudrait supprimer la partie forestière qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Pourtant d'une part, la forêt fait partie des missions socles de l'IGN et d'autre part l'UNSA n'a pas l'impression que les meilleurs profils forestiers soient recherchés quand il en a besoin.

Domaine géographique :

L'UNSA attend des éléments précis concrets et chiffrés :

RPG : une stabilisation de la production avec des objectifs clairs et fixes donnés en début de campagne, surtout au niveau des DTs.

BD Uni : savoir ce qui est arrêté, par quoi c'est remplacé ? Des processus modifiés clairs pour la compréhension de là où va l'IGN.

BAN : la mise en œuvre de l'adresse doit être modifiée, mais certains acteurs de la BAN ne jouent pas le jeu. L'UNSA attend une fermeté de l'IGN.

Le collaboratif : les unités DATAC avancent comme elles peuvent. Il convient de les appuyer dans leurs démarches.

Externaliser la partie support et informatique : l'UNSA ne peut que s'opposer à cette externalisation d'une part par pures pertes de compétences réactives et d'autre part car cela ne marche pas. Il suffit de se pencher sur ALD par ex.

RH : des négociations qui arrivent trop tard et qui durent. Ex du RIFSSEP qui a été versé alors que les règles sont mal définies, incomprises de tous (sauf service RH).

Autre ex : l'entêtement à garder les cotations de postes à l'IGN qui n'existent nulle part ailleurs. C'est contreproductif et illisible pour un personnel qui arrive de l'extérieur, tout comme cela l'est par les personnels en PNA des ministères.

Télétravail : l'IGN applique le décret n° 2016-151 du 11 février 2016.

Question UNSA : Quand le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 sera-t-il appliqué ?

Formation : les changements stratégiques doivent être accompagnés de formations efficaces et le plus larges possible.

L'UNSA a pu voir un DG IGN à l'écoute, dans l'attente de prendre la vision nécessaire sur tous les dossiers.

Voici les quelques réponses du DG :

DG : Le référent forestier à l'IGN c'est lui. Il va s'investir très fortement dans ce rôle. Cela a pesé pour sa prise de poste à l'IGN. Il n'est ni forestier ni géographe, il est les deux. S'il y a des oublis sur la forêt, il convient de le saisir. Remettre en place des structures qui ne sont plus là n'est pas une bonne chose. Pour la prise de décision sur les résultats d'inventaire 2019, une discussion peut avoir lieu avec lui. L'inventaire étant stratégique pour le MAA et le MTE (DGPE) et vu les enjeux climatiques, l'IGN doit fournir les données pour les politiques publiques.

Commentaire UNSA : nous prenons note et nous ferons le point dans 6 mois avec le DG. L'UNSA a déjà entendu ce discours et elle se méfie, l'UNSA jugera sur des actes.

DG : La sous-traitance : ce point-là ne lui a pas été présenté. Il va écouter ce que lui dira le rapporteur du projet. Le cœur de métier d'inventaire doit rester au sein de l'IGN. A titre personnel, il n'est pas pour la sous-traitance, mais il précise qu'il y a des contraintes budgétaires et des emplois doivent être rendus au MTE.

Le MAA ne demande pas de sous-traitance supplémentaire.

Il convient de faire attention à l'ouverture des postes d'inventaire à des femmes. Comment faire en sorte que le recrutement ne soit pas compliqué ?

Commentaire UNSA :

La sous-traitance va coûter bien plus chère à l'établissement et il n'y a pas sur le marché à ce jour des personnels aptes à la faire en nombre suffisant. Pour le recrutement de forestiers, nous avons à faire à un monde de passionnés. On ne vient pas par hasard en forêt. Une réorganisation par secteur a été faite en 2005. Cela permet de garder plus longtemps les personnels. Une fois arrivé sur le terrain, le personnel (femme ou homme) doit suivre un cursus de formations et passer l'examen de chef d'équipe sans pour autant être garanti de l'obtenir du premier coup. Afin que le DG se rende compte des métiers de terrain, l'UNSA invite le DG à aller voir une équipe au niveau national, là où il veut et quand il le veut.

DG :

- BAN, cela se décante et cela va être plus clair.
- Avenir BD Uni : c'est un chantier important et nous devons avoir une vision à moyen et long terme.
- Externalisation informatique : même commentaire que sous-traitance.
- Formations : l'idée est partagée par tous.

Anne HARLE, DRH, répond plus spécifiquement :

- RH : RIFSSEP : un travail va être fait pour une meilleure compréhension.
- Pour le TLTR : le sujet est plus complexe et en attente de la concertation que fait le FP.

Commentaire UNSA : nous attendons de voir les améliorations sur la BAN, des processus clairs sur le RPG, la BD Uni et la mise en place de solides formations. Nous attendons l'arrêt de la réflexion sur l'externalisation.

Commentaire général UNSA :

D'une manière générale, l'UNSA a trouvé un DG à l'écoute, accessible, qui n'a pas encore vu l'ensemble des dossiers. L'UNSA sera très vigilante et rendra compte régulièrement.

L'UNSA a remercié la DRH pour ses actions, suite à sa présence dans les différents « basculements ».